



# Marchés public de services

---



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

[Gest.0332934k@ac-bordeaux.fr](mailto:Gest.0332934k@ac-bordeaux.fr)

*Marché à procédure adaptée (article 28 du CMP)*

*Règlement de la consultation*

*Prestation de location et maintenance de deux copieurs :*

*LS02 Location hors crédit-bail*

*LS03 Maintenance du parc reprographie*

# Règlement de la consultation

---

## *Article 1 – Objet du marché*

Le marché porte sur la location et la maintenance de deux copieurs multifonctions neufs.

Le fournisseur qui fera une offre incomplète ne sera pas retenu. Une seule variante pouvant porter sur les deux machines sera acceptée par candidat.

## *Article 2 - Forme de la consultation*

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles 26 et 28 du code des marchés publics. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

## *Article 3 – Date limite de réception des offres*

La date limite de remise des offres est fixée au 13 mars 2017 à 16h00.

Date prévisionnelle de notification du marché : 22 mars 2017

## *Article 4 – Durée de validité des offres*

La durée de validité des offres est fixée à 30 jours.

## *Article 5 – Délai d'exécution du marché*

La prestation doit être exécuté à compter du 3 avril 2017 à 8h00.

## *Article 6 – Justificatifs à produire*

Les justificatifs doivent être remis avant le 30 mars 2017 à 16h00.

Le candidat doit remettre un exemplaire des documents suivants à l'appui de ses offres :

Lettre de candidature DC1 complété

Acte d'engagement DC3

Le cahier des clauses particulières paraphé et signé.

Un tableau de synthèse complété pour chaque appareil et chaque offre (offre de base et variante).

## *Article 7 – Présentation des offres*

Les offres seront présentées en langue française. L'unité monétaire est l'euro. Les offres seront formulées HT et TTC au taux en vigueur au moment de l'offre. Les candidats devront fournir une adresse de courriel pour recevoir des informations complémentaires sur le marché ou fournir des renseignements complémentaires à leur offre.

Les candidats peuvent transmettre leur offre sur support papier :

Sous pli fermé portant les mentions suivantes :

***Nom et adresse du candidat, offre pour le marché de reprographie, ne pas ouvrir.***

Ce pli devra être remis contre récépissé le 13 mars 2017 à 16h au plus tard ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec AR avant la date limite de réception des offres à l'adresse suivante :

Collège Elise DEROCHE, BP 70015, 33490 LE PIAN SUR GARONNE

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous pli non cachetés, pourraient ne pas être retenus.

Transmission sous forme électronique : sur le site AJI <http://mapa.aji-france.com>

*Article 8 – Conditions d'attribution du marché*

Critères relatifs à la candidature :

Le candidat doit justifier de sa capacité financière et juridique (agrément et licences) à assurer la prestation demandée.

Afin de justifier sa capacité, il peut également indiquer des références pour le même type de prestations.

Critères de jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 55 du code des marchés publics et donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les justificatifs prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics :

Attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
- b) Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
- c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

**Les critères de jugement des offres sont les suivants :**

Les points sont attribués selon le barème figurant sur la fiche de synthèse de chaque équipement.

- Valeur technique de l'offre, adéquation au cahier des charges
- Prix

- Qualité des services associés

### *Article 9 – Renseignements complémentaires*

Modalités de retrait du dossier de consultation : via le site <http://mapa.aji-france.com/>

Les candidats peuvent obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires à l'établissement de leur offre en en formulant 36 heures avant la limite de remise des offres par courrier électronique à [gest.0332934k@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0332934k@ac-bordeaux.fr).

Dans le cadre de ce marché à procédure adaptée, la personne responsable du marché se réserve le droit de demander aux fournisseurs ayant présenté une offre, tous les renseignements nécessaires pour le choix du titulaire du marché.

A Le Pian sur Garonne le 19 janvier 2017

Le représentant du pouvoir adjudicateur

N. GAÛZERE